



27 août 2021

Chers parents et tuteurs,

L'année scolaire 2021-2022 est arrivée et l'équipe de soutien aux écoles pour la COVID-19 (l'ÉSÉC) de Santé publique Ottawa (SPO), en collaboration avec les conseils scolaires, prépare le retour à l'école en présentiel pour la communauté scolaire. Vous trouverez ci-dessous des questions fréquemment posées et des messages clés pour assurer un retour à l'école en toute sécurité. Pour plus amples informations sur le soutien offert par l'ÉSÉC aux écoles d'Ottawa pendant cette année scolaire, visitez SantePubliqueOttawa.ca/COVID19ecoles.

VACCINATION CONTRE LA COVID-19

La vaccination contre la COVID-19 pour les membres du personnel et les élèves nés en 2009 ou avant. Chaque personne qui reçoit son vaccin contre la COVID-19 contribue à [l'immunité de la communauté](#). [Prenez votre rendez-vous](#) pour la vaccination dès que vous êtes éligible.

Être entièrement vacciné(e)* aidera à protéger vos enfants et leur communauté scolaire. Si votre enfant est entièrement vacciné et est exposé à une personne ayant reçu un test positif pour la COVID-19, il n'aura pas besoin de rester à la maison et s'auto-isoler tant qu'il ne présente pas de symptômes.

Si votre enfant ou un membre de votre famille a reçu une ou plusieurs doses du vaccin contre la COVID-19 à [l'extérieur de la province d'Ontario](#) (par exemple, au Québec ou à l'extérieur du Canada), vous devez fournir vos preuves de vaccination à Santé publique Ottawa. Veuillez remplir ce [formulaire](#) pour informer Santé publique afin de vérifier le statut d'immunisation dans le cas où il ou elle a été en contact avec une personne qui a reçu un résultat positif pour la COVID-19. Nous vous encourageons à visiter SantePubliqueOttawa.ca/FAQVaccin.

**Entièrement vacciné(e) signifie que plus de 14 jours se sont écoulés depuis qu'une personne a reçu l'un des éléments suivants :*

1. La deuxième dose d'une série de vaccin à deux doses accepté contre la COVID-19 ou d'une combinaison de vaccins acceptés (série Moderna, Pfizer-BioNTech ou AstraZeneca/COVISHIELD); OU
2. La seule dose de la série de vaccin à dose unique COVID-19 de Janssen (Johnson & Johnson); OU
3. Une série complète de vaccins COVID-19 répertoriés pour une utilisation d'urgence par [l'Organisation mondiale de la Santé](#) (lien seulement disponible en anglais).

Si mon enfant est vacciné, doit-il continuer à suivre les mesures de santé publique ?

Le vaccin contre la COVID-19 réduit les risques que votre enfant tombe gravement malade, soit hospitalisé ou meurt de la COVID-19. Alors que les experts en apprennent davantage sur la protection offerte par les vaccins contre la COVID-19 dans des conditions réelles, il est important que tous continuent de pratiquer [les mesures de santé publique](#) pour aider à arrêter la transmission de la COVID-19. Cela comprend le port d'un masque, la distanciation physique et le dépistage quotidien des symptômes de la COVID-19.

OUTIL DE DÉPISTAGE

Tous les élèves doivent compléter l'outil de dépistage tous les jours avant d'aller à l'école, indépendamment de leur statut de vaccination, pour aider à arrêter la transmission de la COVID-19 dans la communauté scolaire. Tous les élèves qui présentent des symptômes de la COVID-19 doivent suivre les conseils fournis dans l'outil de dépistage, s'auto-isoler et se faire tester.

Visitez SantePubliqueOttawa.ca/COVID19ecoles pour les outils de dépistage les plus récents pour les écoles, les écoles secondaires et les adultes.

SYMPTÔMES ET TEST

Que dois-je faire si mon enfant développe des symptômes à LA MAISON ?

Si votre enfant développe des symptômes de la COVID-19 à la maison, indépendamment de son statut de vaccination, veuillez faire tester votre enfant immédiatement, le garder à la maison en auto-isolation et informer son école.

Votre enfant pourra retourner à l'école une fois que l'une des conditions suivantes a été remplie ET que les symptômes se sont améliorés pendant au moins 24 heures sans l'utilisation de médicaments qui réduit la fièvre (dans le cas des nausées, vomissements ou diarrhée, les symptômes doivent être terminés depuis 48h) :

- S'il a reçu un résultat un test PCR COVID-19 négatif ;
- S'il a complété un minimum de 10 jours d'auto-isolement depuis la date à laquelle les symptômes ont commencé ; ou alors
- S'il a reçu un diagnostic alternatif expliquant ses symptômes, par un fournisseur de soins de santé.

Que dois-je faire si mon enfant développe des symptômes à l'ÉCOLE ?

Si votre enfant développe des symptômes de la COVID-19 à l'école, qu'il soit entièrement vacciné ou non, le personnel de l'école suivra les directives de SPO pour isoler votre enfant. À partir de là, le personnel de l'école fera en sorte que le parent ou tuteur vienne immédiatement chercher votre enfant et ses frères et sœurs. Votre enfant devra suivre les instructions ci-dessus.

Les membres du foyer doivent-ils s'isoler si mon enfant présente des symptômes ?

Tous les membres du foyer qui ne sont pas entièrement vaccinés doivent rester à la maison et s'isoler pendant que votre enfant symptomatique attend les résultats du test. Les membres du foyer (y compris les frères et sœurs) qui sont entièrement vaccinés et ne présentent aucun symptôme de la COVID-19 n'ont pas besoin de s'isoler en attendant les résultats du test de votre enfant avec symptômes.

Si votre enfant symptomatique n'est pas testé pour la COVID-19, veuillez communiquer avec SPO pour parler à une infirmière de la santé publique afin d'obtenir des instructions supplémentaires par téléphone au 613-580-6744.

Mon enfant doit-il avoir une note médicale ou une preuve de résultat négatif au test de la COVID-19 avant de retourner à l'école ?

Une fois les conditions ci-dessus remplies, un certificat médical n'est pas requis pour que votre enfant retourne à l'école cependant, certaines écoles peuvent utiliser [la lettre d'attestation de SPO](#).

Pour plus d'informations, contactez Santé publique Ottawa au 613-580-6744 ou consultez la page Web du [Centre d'évaluation et des cliniques de soins COVID-19](#).

SANTÉ PUBLIQUE OTTAWA (SPO) & LIGNES DIRECTRICES PROVINCIALES

L'école reprendra-t-elle ses activités normales puisque les taux de vaccination contre la COVID-19 sont plus élevés dans la communauté ?

SPO suit les conseils du gouvernement provincial qui établit les directives opérationnelles pour les écoles. Le gouvernement surveillera la situation de la COVID-19, y compris les risques liés aux variants de la COVID-19. Il travaillera avec le médecin chef adjointe en Santé publique et les bureaux de santé publique locales pour évaluer les mesures clés et pour informer et mettre à jour les directives provinciales et direction, y compris l'arrêt des mesures si possible.

Pour plus d'informations, veuillez visiter [COVID-19 : Santé, sécurité et directives opérationnelles pour les écoles \(2021-2022\)](#).

Mon enfant devra-t-il porter des masques en milieu scolaire ?

Le port d'un masque aidera à réduire la propagation du virus de la COVID-19 en vous protégeant ainsi que ceux autour de vous. Au retour à l'école, les élèves de la 1^{re} à la 12^e année sont tenus de porter des masques faciaux non médicaux ou en tissu à l'intérieur, quel que soit leur statut de vaccination. En ce moment, il est fortement recommandé que les élèves de la maternelle et jardin portent un masque facial lorsqu'ils sont à l'intérieur. Le port d'un masque est recommandé pour tout le personnel et les étudiants à l'extérieur si la distance physique ne peut pas être maintenue.

Visitez [Enfants et masques : Conseils d'un expert](#) pour préparer votre enfant à porter un masque à l'école.

LA COVID-19 & LES CONTACTS À HAUT RISQUE

Que se passe-t-il lorsqu'un membre du personnel ou un élève à l'école de mon enfant, a reçu un résultat de test positif à la COVID-19 ?

Lorsque SPO est avisé qu'un membre du personnel ou qu'un élève associé à une école a reçu un test positif pour la COVID-19, la priorité est de s'assurer que la personne reste à la maison et ne vienne pas à l'école. Si la personne était à l'école alors qu'elle était contagieuse, une infirmière en santé publique travaillera en étroite collaboration avec la direction de l'école pour effectuer une évaluation approfondie pour identifier les contacts à haut risque.

Pour plus d'informations, veuillez visiter [SantéPubliqueOttawa.ca/ContactHautRisque/](#)

Comment serai-je informé si mon enfant est identifié comme un contact à haut risque lorsqu'une personne proche de lui a reçu un résultat de test positif pour la COVID-19 ?

Toutes les personnes qui ont été identifiées comme des contacts à haut risque seront informées à l'aide de messages automatisés par appel téléphonique, par texto ou par courriel. Il est très important de s'assurer que vos coordonnées sont à jour dans le registre de l'école. Le message automatisé sera envoyé à la date de signalement initiale du résultat positif et tout au long de la période d'auto-isolation. Les messages comprendront des directives importantes pour votre enfant et les membres de votre foyer, y compris des instructions pour la période d'auto-isolement, des informations sur le besoin de faire un test pour la COVID-19 si nécessaire et des instructions si votre enfant devient symptomatique. SPO vérifiera le statut de vaccination de tous les contacts à haut risque et enverra un message automatisé contenant différentes instructions aux personnes entièrement vaccinées.

Que faire si mon enfant est vacciné et identifié comme étant un contact à haut risque ?

Si un enfant est entièrement vacciné au moment de son exposition à haut risque à quelqu'un ayant reçu un résultat de test positif pour la COVID-19 ET ne présente **pas** de symptômes de la COVID-19, il ou elle n'a pas besoin de rester à la maison et de s'auto-isoler (*sauf certaines exceptions*). Cela signifie que cet enfant et les membres de son foyer peuvent toujours aller à l'école et sortir dans la

communauté. Il lui sera quand même conseillé de passer un test pour la COVID-19 car il y aura un petit pourcentage de personnes vaccinées qui seront encore vulnérables au virus de la COVID-19.

Si l'enfant développe des symptômes, il doit se faire tester immédiatement, rester à la maison et s'isoler, et contacter SPO pour obtenir des instructions supplémentaires.

Que faire si mon enfant n'est pas vacciné et est identifié comme un contact à haut risque ?

Si un enfant n'est pas vacciné au moment de son exposition à haut risque à une personne ayant reçu un test positif pour la COVID-19, il doit s'auto-isoler pendant 10 jours à compter de la dernière date d'exposition, tel que déterminé par SPO. Il lui sera conseillé de se faire tester 7 jours après la dernière date d'exposition. Les membres du foyer qui ne sont pas complètement vaccinés ne doivent quitter la maison que pour des raisons essentielles (par exemple, l'école, le travail, l'épicerie).

Si l'enfant développe des symptômes pendant sa période d'auto-isolement, il doit immédiatement se faire tester dans une clinique pour la COVID-19 et contacter SPO pour obtenir des instructions supplémentaires.

SANTÉ MENTALE ET BIEN-ÊTRE

SPO reconnaît que la pandémie de la COVID-19 a eu un impact sur la santé mentale et le bien-être des élèves et de leurs familles. Il arrive de se sentir stressé et il arrive de ne pas se sentir bien. Voici des ressources et des services pour vous aider, vous et vos enfants, à faire face à ces moments difficiles. Vous n'êtes pas seuls.

En partenariat avec le centre de soins pour la santé mentale le Royal, SPO a développé la série [Protéger votre santé mentale](#) pour vous aider à protéger votre santé mentale et celle de vos enfants pendant la COVID-19. Pour plus d'informations, veuillez consulter :

- [Comment aider vos enfants à gérer le stress](#) (page d'information)
- [Aider vos enfants à travers la COVID](#) (Video)
- [Support en Santé Mentale pour les Parents](#) (Video)

Le [livre sur le rôle parental](#) en cas de pandémie, développé par Santé mentale des enfants et des adolescents Ontario, en partenariat avec Parents Lifeline of Eastern Ontario, fournit des conseils pratiques pour répondre aux besoins des enfants et des adolescents en matière de santé mentale pendant la pandémie de la COVID-19.

Les [vidéos multilingues sur la santé mentale](#) fournissent des informations sur la protection de votre santé mentale, y compris des suggestions pour les parents. Ces vidéos sont disponibles en anglais, français, arabe, somali et mandarin.

Ces services et ressources en santé mentale et toxicomanie peuvent vous offrir du soutien, à vous et vos enfants, lorsque vous avez des problèmes de santé mentale. Par exemple :

- [Centre d'appui et de prévention \(Le CAP\)](#) offre des services en santé mentale, en dépendances et autres services thérapeutiques, aux personnes, enfants et familles francophones de l'Ontario.
- [PLEO](#) offre un soutien familial par les pairs pour les parents d'enfants vivant avec des problèmes de santé mentale. PLEO aide à accéder à des ressources et services spécialement conçus pour les besoins des familles.
- [AccesSMT.ca](#) est un point d'entrée direct au système de soins de santé mentale et de toxicomanie de l'Est de l'Ontario pour les 16 ans et plus.
- [1appel1clic](#) offre des services en santé mentale et en dépendances, pour les jeunes, dès leur naissance jusqu'à l'âge de 21 ans, et leur famille.
- [Counseling on connecte](#) offre l'accès au counseling par téléphone ou vidéo pour les résidents de tout âge habitant la région d'Ottawa.

Si vous avez des questions ou souhaitez parler à une Infirmière en Santé Publique, veuillez téléphoner au 613-580-6744 et suivre les instructions vers la ligne de la SPO pour la COVID-19 ou par courriel healthsante@ottawa.ca.

Sincèrement,

Santé Publique Ottawa

Avez-vous des questions supplémentaires sur la COVID-19 et l'école? Trouvez des réponses précises à SantePubliqueOttawa.ca/COVID19ecoles.

Suivez Santé publique Ottawa : [Facebook](#), [Twitter](#), et [Instagram](#)

Avis de non-responsabilité : les informations fournies dans ce document de SPO sont à jour le 27 août 2021.